

Collecte des déchets

Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : lundi 5, 19 octobre

Conteneur papiers-cartons : lundi 19 octobre

Déchets résiduels (moka) : jeudi 8, 22 octobre

Déchets organiques (vert) : jeudi 1, 8, 15, 22, 29 octobre

Arquennes, Feluy

PMC : lundi 5, 19 octobre

Conteneur papiers-cartons : lundi 5 octobre

Déchets résiduels (moka) : vendredi 9, 23 octobre

Déchets organiques (vert) : vendredi 2, 9, 16, 23, 30 octobre

Campagne de dératisation

La campagne se déroulera du 12 au 29 octobre inclus.

Gratuit sur simple demande au Service Travaux (064/52.17.40).

Celui-ci fournira les produits nécessaires ou suivant la demande, dépêchera un technicien.

Agenda

Activité des guides composteurs

Samedi 10 octobre 2020 de 10h à 12h

« Séance d'information et de démonstration de compostage » au Jardin du CPAS, rue de Chèvremont, entre le numéro 35 et 39 à Arquennes.

La séance d'Arkenna du vendredi 2 octobre est **annulée** !

Collecte de jouets

Le samedi 17 octobre, Hygea organise au sein du recy-parc une collecte de jouets (en bon état, à l'exclusion des peluches et jouet à pile) et ce au profit des associations locales.

Cette opération a pour objectif de promouvoir le réemploi et la réutilisation au travers du don et de limiter in fine la production de déchets et le gaspillage des ressources naturelles.

Les jouets collectés (puzzles, livres, petites voitures, poupées, cubes, jeux de société, etc.) seront distribués à divers moments de l'année (Saint-Nicolas, etc.) à des enfants défavorisés de la région.



Cette action permet aux citoyens de poser un acte de solidarité envers les personnes démunies tout en posant un geste en faveur de l'environnement.

Offre d'Emploi

La Communauté Urbaine du Centre recrute un Chargé de communication et de dossiers (H/F) pour mettre en oeuvre un plan de communication externe et interne de l'ASBL et assurer les tâches administratives, logistiques et annexes liées à la mise en oeuvre des actions et au bon fonctionnement de l'ASBL

Plus d'infos : cuc@skynet.be - www.seneffe.be

Chien errant, chat perdu, que faire ?

La législation (loi du 14 août 1986) impose qu'une personne qui recueille un animal errant perdu ou abandonné est tenue de la confier dans les 4 jours à l'Administration communale.

La commune a souscrit une convention avec l'asbl SRPA (Société Royale Protectrice des Animaux) sise rue Vandervelde 115 à 6032 Mont-sur-Marchienne qui se tient à votre disposition au 071/60.93.11 (fermé le dimanche, mardi et les jours fériés). Vous pouvez y

déposer l'animal trouvé ou leur téléphoner afin qu'ils procèdent à l'enlèvement de l'animal.

Par « animal », il faut entendre :

- tous les animaux de compagnie : chiens, chats, chevaux ... à l'exception du bétail et des animaux sauvages ;
- les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) : mygales, scorpions, serpents

Jobs étudiant

La bibliothèque de Seneffe recherche un(e) étudiant(e) motivé(e) pour assurer des animations basées sur le livre et la créativité le mercredi après-midi.

Plus d'infos : www.seneffe.be

Espace Jeunes recherche des étudiants motivés pour assurer des animations lors des stages organisés pendant les vacances scolaires 2021.

Nous recherchons particulièrement des personnes capables de dispenser des animations dans les secteurs suivants : danse, artistique, multisports, cuisine, équitation, ...

Plus d'infos : www.seneffe.be

Un pass gratuit pour découvrir le tourisme hennuyer

Dans le cadre d'un plan de relance des activités touristiques, fortement touchées par la crise du covid-19, la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut propose un pass gratuit aux habitants de la province uniquement et à toutes les personnes domiciliées sous le même toit, sans limite de temps.

Ce pass vous permet de bénéficier, toute l'année, d'avantages et de réductions sur une sélection de sites touristiques en Province de Hainaut : attractions, musées, parcs de loisirs, sites de mémoire, hébergements...

Pour obtenir le pass gratuit, deux conditions doivent être remplies : être domicilié dans le Hainaut et avoir plus de 18 ans.

Vous êtes intéressé ? Vous devrez simplement remplir le formulaire en ligne sur le site www.passhainaut.be ou www.visithainaut.be

Après vérification, le pass vous sera envoyé par voie postale et sera valable pour tous les membres de la famille renseignés sur la carte.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Province du Hainaut via l'adresse mail federation.tourisme@hainaut.be ou par téléphone au 065/36 04 64

Le service du Tourisme de l'Administration communale de Seneffe reste aussi à votre disposition au 064/52 17 30.



Votre commune vous accompagne dans la rénovation de votre logement !

Les Communes de Pont-à-Celles et Seneffe lancent l'**Opération Rénov'Energie**, un service d'accompagnement gratuit pour vous aider à la rénovation énergétique de votre bâtiment.

Vous souhaitez rénover votre habitation, mais vous ne savez pas comment faire ? Vous voulez améliorer votre confort ? Vous êtes à la recherche d'entreprises fiables et compétentes ? Il existe des primes énergies mais

sont-elles intéressantes ?

L'opération Rénov'Energie vous aide à toutes les étapes de votre projet avec comme objectif, de **réduire considérablement vos factures d'énergie !**

Comment ?

En isolant totalement ou partiellement votre bâtiment, en remplaçant votre système de chauffage ou encore en

installant du solaire photovoltaïque...

Vous estimez ne pas avoir les moyens financiers nécessaires ? D'années en années, vous reportez ces investissements ?

Ce service vous aide à autofinancer les travaux !

Nous vous présentons cet accompagnement lors de différentes soirées d'informations :

Mardi 20/10 : Pont-à-Celles : Administration communale de Pont-à-Celles (salle du Conseil), Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Mercredi 21/10 (19h30) : Seneffe, Espace culturel de la Samme, Place Penne d'Agenais 12 à 7180 Seneffe

Jeudi 22/10 : Pont-à-Celles/Obaix : Réfectoire de l'école d'Obaix, Rue des Mottes à 6230 Obaix

Lundi 26/10 (19h30) : Seneffe Familleureux, Salle polyvalente Fier à Bras, Rue Ferrer 2 à 7181 Familleureux

Mardi 27/10 (19h30) : Seneffe Arquennes, Centre Sportif d'Arquennes, Place Alcantara 5 à 7181 Arquennes

Mercredi 28/10 : Pont-à-Celles/Viesville : Salle polyvalente de Viesville, place des résistants à 6230 Viesville

Vous pouvez également contacter directement Corenove, entreprise désignée pour l'accompagnement, en surfant sur www.corenove.be ou en contactant Jonathan Plön au 0492/40.64.44.

Cette opération de rénovation énergétique du bâti existant est coordonnée par les communes de Pont-à-Celles et Seneffe, par l'Adél de Pont-à-Celles et soutenue par la Province du Hainaut.



Permanence mensuelle du Collège communal

!!! NOUVEAUX HORAIRES !!!

Vous souhaitez rencontrer vos élus, directement, sans rendez-vous, et leur soumettre vos questions et vos propositions ? Votre Bourgmestre, vos Echevins et votre Présidente du CPAS se tiennent à votre disposition pour un échange direct qui n'a qu'un seul objectif : rencontrer vos préoccupations.

Où ? Dans la salle des mariages, à l'arrière de la Maison Communale.

Quand ? Chaque premier lundi du mois de 19h à

20h.

Il vous est aussi possible de prendre un rendez-vous de manière individuelle avec le membre du Collège de votre choix.

Les coordonnées des membres du Collège sont accessibles via le lien suivant :

https://www.seneffe.be/theme_commune/vie-politique/college-echevinal



Coronavirus - Restons prudents et respectons les gestes barrières !

Le Conseil National de Sécurité du 23 septembre a décidé d'évoluer progressivement vers une gestion des risques dans laquelle les règles d'or occupent une place centrale.

Pour rappel, les **six règles d'or** sont :

- De respecter les règles d'hygiène ;
- De pratiquer ses activités de préférence à l'extérieur ;
- De penser aux personnes vulnérables ;
- De garder ses distances (1m50) ;
- De limiter ses contacts rapprochés ;
- De suivre les règles sur les rassemblements.

Concernant les contacts sociaux, **les citoyens peuvent voir toutes les personnes qu'ils souhaitent à condition de garder leurs distances** à tout moment et, si ce n'est pas possible, de porter un masque. Dans tous les cas, **les citoyens ne peuvent pas voir plus de 10 personnes au même endroit, au même moment** (enfants non compris) excepté lors d'événements encadrés.

Les contacts rapprochés (contact pendant plus de 15 minutes et sans distance d'1m50 et sans masque) avec une personne ne faisant pas partie de son foyer doivent être limités le plus possible. Il est recommandé à **chacun de ne pas avoir à ce stade de contacts rapprochés avec plus de 5 personnes (hors foyer) par mois.**

En ce qui concerne les **événements qui ne sont pas organisés par des professionnels**, il n'est jamais possible de réunir plus de 10 personnes en même temps au

même endroit (enfants non compris).

Concernant les **événements encadrés, ceux-ci sont régis par des protocoles.** Ces protocoles sont en cours de révision et seront disponibles sur www.info-coronavirus.be/fr/protocols.

- activités encadrées par un club ou une association : 50 personnes maximum
- réception de funérailles (sans professionnel horeca) : 50 personnes maximum
- événements, représentations, compétitions, cérémonie (civile ou religieuse) de mariage ou funéraire, exercice du culte en intérieur : 200 personnes maximum
- événements, représentations, compétitions en extérieur : 400 personnes maximum
- réceptions organisées par des professionnels horeca : suivant capacité de la salle
- danser n'est toujours pas permis à ce stade.

Certains de ces événements nécessitent une autorisation communale, nous vous invitons à prévenir la commune (via autorisation@seneffe.be ou 064/52.17.00) pour vérifier si votre événement est dans ce cas de figure.

Concernant le **port du masque**, il reste obligatoire en tout lieu quand les distances de sécurité ne peuvent pas être garanties **et dans les lieux couverts** bien déterminés comme dans les transports en commun, les magasins ou les cinémas, par exemple, peu importe leur

niveau de fréquentation.

Concernant le **shopping**, il n'y a désormais plus de limite quant au nombre de personnes (toujours avec respect de la distance de sécurité) ni au temps imparti pour faire ses courses.

Dans le **milieu professionnel**, le télétravail reste recommandé.

La quarantaine a été raccourcie et simplifiée :

- En cas de **symptôme(s)**, le patient doit **s'isoler immédiatement pour 7 jours** et prendre contact avec son médecin afin de passer un test le plus rapidement possible. Si le test est positif, la quarantaine continue et si le test est négatif, il est possible d'en sortir dès que sa situation clinique le permet.
- Pour les personnes asymptomatiques qui ont eu **un contact rapproché avec une personne positive**, dès que la personne l'apprend ou est contactée par le contact tracing, elle se met immédiatement **en quarantaine pendant 7 jours** à compter du dernier jour où la personne a eu un contact rapproché avec la personne contaminée. Un test unique est ensuite nécessaire au 5e jour. S'il est positif, la quarantaine est reconduite de 7 jours. Si le test est négatif, la quarantaine s'arrête après le 7e jour.

→ si symptômes → médecin → quarantaine 7 jours + test direct

Positif → quarantaine continue jusqu'au 7^e jour

Négatif → fin quarantaine

→ si symptômes ~~et~~ contact rapproché cas positif OU appel tracing → quarantaine 7 jours → test au 5^e jour

Positif → quarantaine 7 jours en plus

Négatif → fin de la quarantaine 7^e jour

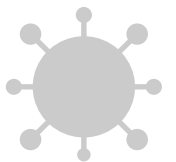
En ce qui concerne le retour de vacances :

- Depuis le 25 septembre 2020, se rendre en zone rouge est fortement déconseillé et non plus interdit.
- Dès ce 1er octobre, le retour de zone orange ne fait plus l'objet d'un testing. Pour les voyageurs de retour de **zone rouge**, ils doivent se mettre en **quarantaine** dès le 1er jour de leur retour et faire un **test au 5e jour**. Ils pourront se soustraire à cette obligation s'ils remplissent un document d'auto-évaluation qui, après analyse, les autorise à le faire. Ces consignes ne concernent pas les personnes qui passent moins de 48h dans une zone rouge, comme les transfrontaliers.
- **Concernant les couples de nationalité différente et/ou qui résident dans des pays différents**, les conditions pour leurs retrouvailles ont été assouplies.

Aux portes de l'hiver, il est important de **reconnaitre les signes cliniques du Covid-19** pour ne pas confondre avec ceux d'un rhume ou de la grippe ou des maladies automnales.

Les voici :

- fièvre
- toux
- difficultés respiratoires
- douleur thoracique
- perte de goût et/d'odorat sans cause apparente



Où trouver des informations officielles et mises à jour ?

Les informations sont **mises à jour aussi souvent que possible sur www.seneffe.be/coronavirus** mais nous vous invitons vivement à **consulter régulièrement le site officiel www.info-coronavirus.be/fr** sur lequel vous trouverez les dernières actualités concernant le Covid-19, les mesures de sécurité en vigueur, des réponses aux questions fréquemment posées et des

conseils de prévention.

Consultez la liste des questions les plus fréquemment posées sur <https://info-coronavirus.be/fr/faqs>.

Si **vous ne trouvez pas la réponse, envoyez un message à info-coronavirus@health.fgov.be** ou appelez le **0800/14.689**.

Au niveau local, pour toute demande, contactez le **064/52.17.00** ou coronavirus@seneffe.be

Des **panneaux d'affichage** ont été placés sur les **places de chaque village**. Des informations sur les **actualités et mesures Covid-19** y sont placées régulièrement.